

L'assemblée générale d'Altamir Amboise promet d'être agitée

Le fonds d'investissement justifie une nouvelle fois son opposition à la résolution de Moneta et de l'Adam. Colette Neuville pose des questions à l'AG

par BRUNO DE ROULHAC

A quelques jours de l'assemblée générale d'[Altamir Amboise](#) le 18 avril, les tensions s'intensifient entre la direction du fonds d'investissement et les actionnaires minoritaires frondeurs, [Moneta Asset Management](#) et l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam).

Au lendemain de la publication dans la presse d'un encart de Moneta rappelant sa proposition de [résolution](#) conjointe avec l'Adam autorisant [Altamir](#) à racheter ses titres dans la limite de 6% du capital social, tant que son cours de bourse sera inférieur de plus de 20% au dernier actif net réévalué (ANR) publié, le groupe de *private equity* a une nouvelle fois rétorqué. La gérance d'[Altamir Amboise](#) explique, comme elle l'avait fait [au début du mois](#), que cette résolution «*n'est pas dans l'intérêt des actionnaires, ni dans l'intérêt social*».

Cette fois-ci, non seulement la

gérance, mais aussi le conseil de surveillance demandent le rejet de la résolution. Une réponse partielle aux questions de Colette Neuville, présidente de l'Adam, envoyées jeudi à [Altamir](#). Colette Neuville s'interroge si le conseil de surveillance s'est réuni pour prendre position. Contacté par *L'Agefi*, [Altamir](#) n'a pas voulu faire de commentaires. La présidente de l'Adam se demande si le

Les proxys sont divisés

conseil de surveillance s'est penché sur le mode de rémunération de la gérance (2% du capital social augmenté des primes ou 2% des capitaux propres avant répartition des résultats) étant donné que «*contrairement aux meilleurs pratiques du secteur, il n'est pas prévu de déduire des capitaux propres les disponibilités en cash, ce qui a pour effet*

de rémunérer le gérant sur les liquidités».

L'Adam demande au conseil de surveillance s'il a examiné le «*conflit [d'intérêts] manifeste qui existe entre le gérant, dont le mode de rémunération l'incite à conserver des liquidités, et la société qui a intérêt à racheter ses propres actions quand le cours de bourse est inférieur à l'ANR*». Enfin, Colette Neuville s'interroge sur les 5,8 millions d'euros de frais de conseil versés à des structures Apax pour des projets d'investissements n'ayant pas abouti.

Si ISS recommande de voter contre la résolution de l'Adam et de Moneta, [Proxinvest](#) soutient cette démarche des minoritaires. La bataille devrait être rude d'autant que Maurice Tchénio, gérant d'Altamir, détient 22,4% des droits de vote. Ce dernier ne joue pas la transparence, se refusant une nouvelle fois d'ouvrir l'AG à la presse.